

Monsieur LABORIE André
N° 2 rue de la forge
31650 Saint Orens.
« Courrier transfert »
Tél : 06-50-51-75-39
Mail : laboriandr@yahoo.fr

Le 10 juin 2024

PS : « Suite à la violation de notre domicile par voie de fait, de notre propriété, en date du 27 mars 2008 » **Et dans l'attente de l'expulsion des occupants**, le transfert du courrier est effectué. Le domicile a été violé le 27 mars 2008 par Monsieur TEULE Laurent, toujours occupé sans droit ni titre par Monsieur REVENU et Madame HACOUT) ».

AUDIENCE DU 11 juin 2024 à 10 heure salle N° 1

Mail : referes1.tj-toulouse@justice.fr

Objet : Nouvelle demande de renvoi au Mardi 9 juillet 2024.

- **Dossier N° RG 23/01958**
- **Contre Monsieur REVENU et Madame HACOUT**

Madame la Présidente,

A l'audience du 23 avril 2024 vous avez fait droit à ma demande motivée de renvoi de l'affaire, à l'audience du 11 juin 2024.

A ce jour il vous est demandé un nouvel renvoi au 9 juillet 2024 car le bureau d'aide juridictionnelle n'a toujours pas communiqué l'ordonnance de l'obtention de l'aide juridictionnelle prenant en charge les frais de Maître DUFETEL-CORDIER Avocate qui a accepté de défendre mes intérêts.

Malgré mon appel au dit bureau de l'AJ, un refus de communiquer la décision par mail et par téléphone.

Un réel trouble à l'ordre public, me privant d'être représenté par Maître DUFETEL-CORDIER.

Un réel trouble à l'ordre public, me privant d'accéder à la justice.

Qu'en conséquence, je vous demande le renvoi de cette affaire très grave constitutive d'un trouble à l'ordre public permanent, par la seule faute du bureau d'aide juridictionnelle de Toulouse.

CORDIALEMENT

Monsieur LABORIE André

